

Conseil du 5 janvier 2016

Le cinq du mois de janvier deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Janvier sous la présidence de Monsieur NIVELLE Laurent, Maire.

Etaient présents : Laurent NIVELLE, Maire, Jean-Michel HUCHET 1^{er} adjoint, Martine FOUQUET 2^{ème} adjointe, Stéphane DEROUET 3^{ème} adjoint, Nadège ROULLEAU, Anne-Maud CHIGNARD-HUGUET, Kévin MASSE, Cécile SAULEAU, Brigitte SMITH, Sylvaine ECHARDOUR, Marie-José BRIERE, Philippe LAVA, Jean-Noël NIVELLE, Fabrice VANNIER, CHUDEAU Anthony

Secrétaire de séance : HUCHET jean-Michel

Droit de préemption urbain

La commune ne préempte pas sur les 2 maisons à vendre

Rénovation thermique de la mairie

Le conseil valide l'avant-projet définitif pour un montant estimatif de 343 172 euros HT et autorise le maire à effectuer les demandes de subvention auprès des différentes instances (SIEM, DETR, ...conseil général, ...)

La question est posée de l'accessibilité de la salle de réunion à tous les conseillers. Cette salle pourrait permettre à des élus de venir le week end pour prendre connaissance de documents. Aucune décision n'a été prise pour le moment. Est étudié aussi la possibilité de créer un extranet.

Le dossier a été envoyé aux différents services et notamment à l'ABF qui imposerait des petits bois à l'intérieur des vitres.

Alarme : est évoqué la modification du système d'alarme, celui existant ne pouvant être modifié. Toutes les pièces seront équipées d'un nouveau modèle avec vidéo-surveillance.

Le locataire a trouvé un autre logement et devrait pouvoir déménager courant janvier.

Etat des lieux des locations de terre de la commune

Monsieur le Maire fait part du projet d'un locataire de terre d'acheter sa parcelle.

Après discussion, le conseil décide à 3 abstentions, 12 contre 0 pour de ne pas vendre le terrain concerné. Un courrier sui sera fait.

Participation de la commune à la cotisation des agents retraités

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion des agents retraités valide pour la durée du mandat la participation de la commune à hauteur des 2/3 de la somme due par les retraités (148 euros pour 2016) soit à charge de la commune 98,66 euros.

Participation de l'employeur à la cotisation garantie maintien de salaires

Chaque agent sur un emploi permanent et qui le souhaite cotise à une prévoyance pour la garantie maintien de salaires en cas d'arrêt de travail. La commune avait délibéré le 05 novembre 2013 et fixé la participation communale à 7 euros par agent et par mois. Compte tenu de l'augmentation des taux entre 10 et 15%, le conseil valide une hausse de 1 euro par agent et par mois portant à 8 euros la participation de la commune.

Recensement de la population

Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Le recensement sera réalisé par Bernadette MIGNONNEAU et Patricia SOYER.

Le Conseil valide les taux suivants : 1,72 euro par habitant et 1,13 euro par logement. Un forfait de 50 euros pour les frais kilométriques sera attribué.

Infos diverses

CCAS : l'article 79 de la NOTRe supprime l'obligation de créer un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette disposition ne remet pas en cause la poursuite des activités sociales de la commune. Elle supprime le budget CCAS. Le CCAS sera réuni pour évoquer cette possibilité.

Madame CHAILLOU Pascale de l'Association « à portée de petites mains » souhaiterait avoir une petite salle pour faire des massages auprès des bébés de 0 à 3 ans.

Cette demande est en cours d'étude.

Mise en place d'un radar pédagogique semaine du 11 janvier au 21 janvier

Vœux du Maire : le 16 janvier à 18h00

Prochain conseil le 02 février 2016 à 20h30

FIN DU CONSEIL 23h00

Le Maire,

NIVELLE Laurent